

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DE DÉFENSE CONTRE
LA MER DE JULLOUVILLE CENTRE**

Mairie
Place René Joly 50610 JULLOUVILLE

**PROCÈS VERBAL
de la RÉUNION des PROPRIÉTAIRES 2023**

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE

SÉANCE DU 16 AOÛT 2023

Sur convocation en date du 25 juin 2023, les propriétaires se sont à nouveau réunis à Jullouville, Salle des Mielles, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral de l'exercice 2022
- Rapport financier de l'exercice 2022
- Présentation de l'étude du cabinet retenu pour la future protection contre la mer
- Extension du périmètre de l'ASA
- Dépenses à prévoir et financement
- Redevances 2024
- Renouvellement du tiers sortant (2 sièges de titulaires et 1 de suppléant)
- Questions diverses

Présents et Absents ayant donnés pouvoirs : Mme Martine ALBERT & BOURA, M. & Mme ALLAIRE Philippe (pouvoir à M. Pierre CHERON), M. APPERT Pierre-Yves, Mme AUTHELET Elisabeth (indivision), M.& Mme BAUGE André, M. & Mme BEBIN Yannick et Annick, Mme Marie-Christine BENISTI représentée par M. BENISTI, Mme BEUDIN Marie-Dominique, Mme Françoise BINOIS, M. Guillaume BONIFACJ, M. BOURGET Bernard, Mme BREHON Arlette Rose Marie, M. & Mme BREIL Bernard et Anne, M. Yves BRETEAU, M. & Mme BRETON Patrice et Patricia (pouvoir à M. Bernard BOURGET), M. & Mme BROMONT Pierre et Jacqueline, Mme BUAN Béatrice (pouvoir à Mme CANY Liliane), Mme Mireille BUIRET-FEDIT, Mme Liliane CANY, M. CARPENTIER Rémi, M.& Mme CARUHEL Gérard et Véronique (pouvoir à M. Gérard COISEL), M.& Mme CAUMONT Jacques et Liliane, M. CAVRET Pierre et Catherine, M. CERISIER Louis Pierre & M. Jean-Louis CERISIER, Mme Roselyne CHAPDELAIN, M. CHARIGLIONE Jean-Paul (pouvoir à Pierre COUSIN), M. Denis CHARLOT, Mme Marie-France CHATELLIER (pouvoir à B.

Mercier), M. & Mme CHÉRON Pierre, M. COISEL Gérard, M. BRIERE Alain pour la commune de JULLOUVILLE, M. CORMIER Jean-Philippe, Mme Jacqueline CORTEEL (pouvoir à M. LESGUILLIER), M. & Mme Pierre et Françoise COUSIN, M. & Mme CROCHET Alain et Yvette, Mme DAVREUX Véronique, M. & Mme Henry et Anne de LA MONNERAYE, Mme Chantal DELAUNAY (Indivision DELAUNAY-LAVAUX), M. Michel DENOT, Mme Marcelle DEREN (pouvoir à Mme LACROIX), Mme Christiane Andrée DESAGE, M. & Mme DESVAGES Jacques et Edith (SCI LA CIGALE), Mmes DOLE & ZANDRONIS Eliane et Pascale, M. & Mme DUBOIS Jean-Paul et Marie Jane, M. & Mme DUBY Jean et Michèle, Mme Catherine DUVAL, M. ERRIEN Marcel Michel, Mme Christine Marie Jeanne FOURCADE (pouvoir à Patrick OZANNE), M. & Mme FUMOLEAU Gilles et Elisabeth, M. & Mme GARRY Jean-Yves et Roselyne, M. & Mme GAUCHET Arlette Anthony et Aurélien, Mme Christiane GOUDEL, Mme Françoise GOURDY, Mme Monique GRAFF, Mme GRANDET Florence, Mme GUERIN Jacqueline, Mme GUERIN Christine, M. Philippe GUILLON (pouvoir à M. Paillard), M. & Mme HALLOPEAU (Guy et Aude), M. & Mme HANOUT LEVINDRE Philippe et Marie Thérèse, Mme Catherine Marie HARDY BURGOT, M. Pierre Guillaume HARLÉ, Mme Eveline et Pierre Guillaume HARLÉ, M. Eric Antoine HARLÉ, M. & Mme HEBERT Jean-Paul et Maud, M. Philippe Pascal Thierry HENRY, M. Bruno André HINARD, Mme Marie Caroline HOMO, M. & Mme Jacques et Brigitte HOMO, Mme Nathalie HORGUES, M. HURSTEL Gilles, Mme JAUFFRET Marie-Christine, Mme Dominique JOLIVET (pouvoir à M. Henry de La MONNERAYE), M. Jean Pierre JORET, M. & Mme JOURDAN MURAT Pierre et Sylvaine, M. Antoine Pierre KORADY, Mme LACOUR-CAP Christiane, Mme LACROIX Francine, M. LACROIX Frédéric, M. & Mme LAINÉE Jean-Marc et Catherine (pouvoir à M. Henry de La MONNERAYE), Mmes LANGLAIS Janine et Annick, M. & Mme LANGLOIS Marc et Bénédicte, Mme LEBRET Odile, M. & Mme LEFRANT André et Eliane, M. & Mme LEGENDRE HAMON Jean Marie et Guylaine, Mme LEMAITRE Marie-Françoise, M. & Mme LEMPEREUR Jean-Marc et Catherine, M. & Mme LENFANT Daniel et Maud (pouvoir à Patrick OZANNE), M. & Mme LESGUILLIER Daniel et Micheline, M. LESGUILLIER Dominique, Mme LESGUILLIER Agnès Véronique (pouvoir à M. Gérard LESGUILLIER), M. & Mme LESGUILLIER Daniel et Micheline, M. & Mme LETONDU François et Ginette, M. LEVECQ Christophe, M. & Mme LEVEQUE Alfred et Gisèle, Mme LINET Marie Annick, Mme LLOZE Françoise (pouvoir à Mme BEUDIN), M. LUCQ Jean-François, M. MARION Jacques (pouvoir à Bernard MASUREL), M. & Mme MARTIN Agnès (indivision), M. & Mme MARTIN Michel et Annick, M. MASSON Jean-Jacques et Marie (indivision), M. & Mme MASSON Gaspar et Alix (pouvoir à M. Jean Jacques MASSON), M. MASUREL Dominique (pouvoir à Anne Marie MASUREL), M. & Mme MASUREL Eric et Brigitte, Mme MASUREL Anne Marie (pouvoir à Bernard MASUREL), M. Bernard MASUREL, M. & Mme MERCIER Benoit et Isabelle, M. & Mme MERJON-BOULET (pouvoir à Henry de La MONNERAYE), Mme MESTRE Françoise (pouvoir à Mme FOUCHET-PASCAULT), Mme MIGNOT Yolande, Mme MOREL Marie-Françoise, M. NOBLET Christophe (pouvoir à Catherine NOBLET), M. NOEL Michel, Mme NOLLEAU Annie, M. & Mme PAILLARD Michel et Claudine, Mme PASCAULT Brigitte, Mme PIERROT Liliane, Indivision PIERROT Liliane, Mme PINEAU Marie-Paule (pouvoir à M. Patrick OZANNE), Indivision PINTART Dominique, M. & Mme POLIGNÉ Yves et Catherine, M. POUET Michel, M. & Mme POUILLAIN Pascal et Edith, M. & Mme POZZO Pierre et Rachel (Pouvoir à Henry de La MONNERAYE), M. & Mme Michel QUELIN (Pouvoir à Henry de La MONNERAYE), Mme RAMAIN Yvette, Indivision RESTOUX Jean-Claude et Josiane, Mme REVEILLARD Agnès, M. RICHTER Dominique et Aglaé (pouvoir à Mme Marie-Jeanne LEMONNIER), M. & Mme RIET et LETANG Bruno et Anne, Mme ROBERT Edith (pouvoir à M. Daniel LESGUILLIER), M. & Mme ROPITEAU Pierre et Martine, M. ROUDET Luc pour la SCI Mélusine (pouvoir à M. Pierre CHÉRON), M. & Mme SAUVAGE Bernard et Christine, Mme SAVARY Solveig, M. SAYET Pierre (pouvoir à M. Jean-Claude DUBY), SCI BOISLIVEAU et CALM, SCI ARAGO, SCI BINDELIN, SCI CLAIR MATIN, SCI des TENNIS Jullouville, SCI ETOILE de la MER (pouvoir donné par Jean KERTUDO), SCI FILHEN, M. Frédérique DERVIEUX pour la SCI FORCE 5, Dominique BEUDIN pour la SCI LA FARANDOLE, SCI LA LORRAINE, SCI LE RIVAGE, SCI NOTRE-DAME-DES-PALMIERS, Mme Edith BRILLANT & M. Jacques DESVAGES pour la SCI LA CIGALE, Indivision SOBEL Alain Thierry Piers, Mme TENCE Solange,

M. & Mme THOMAS Michèle et Stéphane, Mme TOUVAY Monique, Indivision TREHET, Mme TRIHAN PLISSONNEAU Laurence Pascale, M. TRUBERT Stéphane, Mme VALLANTIN Corinne, Mmes VALLÉE Annick et Karine, Mme VAN ASSCHE Lucile, Mme VIGOT Clotilde (pouvoir à M. ou Mme CORMIER), M. VIOT MICHON COSTER Etienne Pierre, M. VOQUER Patrice et M. & Mme VOQUER Patrice et Stéphanie. Indivision WATERNAUX Olivier et Alice (pouvoir à M. Henry de La MONNERAYE), Mme WINSPEARE Françoise.

Après signature de la liste d'émargement par les propriétaires présents et vérification des pouvoirs, il est apparu que 166 propriétaires sont présents ou représentés, car ayant donné des pouvoirs en bonne et due forme. A noter que 11 pouvoirs étant en blanc se sont avérés inutilisables.

Le Président propose d'ouvrir la séance à 17 h comme prévu, les personnes qui n'auraient pu émarger pouvant le faire en fin de réunion. Il propose d'assurer la présidence de l'assemblée et de confier le secrétariat à Mme DELAUNAY.

Avant de passer au rapport moral, M. Henry de La MONNERAYE en qualité de Président souhaite rappeler à la connaissance de l'assemblée que l'ASA est une personne morale de droit public devant se plier aux exigences de l'Administration et notamment du Trésor Public. Elle est soumise au contrôle de légalité de la Préfecture, il est donc nécessaire de consacrer beaucoup de temps à l'ASA, ce qui n'est pas facile quand Jullouville n'est pas la résidence principale. Heureusement que les membres du syndicat s'investissent personnellement. Il remercie tout particulièrement Bernard MASUREL, Jean-Louis CERISIER et Chantal DELAUNAY.

La tenue du fichier des propriétaires qui de fait, se retrouvent membres de l'ASADMJC, est complexe avec les nombreuses mutations, successions, beaucoup de propriétaires passent par une Sté Civile Immobilière.... Celle-ci n'est pas toujours portée à notre connaissance par les propriétaires avec une attestation notariale en bonne et due forme.

L'année 2022 a été une année bien remplie. Nous avons eu plusieurs réunions avec la Mairie de Jullouville et des consultants juridiques au sujet du :

- périmètre de l'ASA que nous souhaiterions étendre,
- des statuts qu'il conviendrait de modifier sur certains points afin de faciliter notre fonctionnement,
- des études préalables aux travaux d'entretien de la digue, de sa rénovation, de la réfection de la partie endommagée en février 2020.

Le Président donne ensuite lecture du **RAPPORT MORAL** relatif à l'exercice 2022, voir l'**ANNEXE 1** ci-jointe.

Le rapport moral est adopté et le Président répond aux questions posées.

Le Président donne ensuite la parole à M. Pierre Chéron pour la présentation du **RAPPORT FINANCIER** de l'exercice 2022, voir l'**ANNEXE 2** ci-jointe.

Après le rapport financier, Messieurs Henry de La MONNERAYE et Alain BRIÈRE, maire de Jullouville, répondent aux questions qui leur sont posées. Henry de La MONNERAYE considère que le projet avec la commune est particulièrement intéressant puisqu'il a pour but de conserver et protéger

notre digue ainsi que de créer un aménagement paysagé sur l'emprise communale entre la digue et la promenade.

► **Présentation de l'étude du cabinet pour la future protection contre la mer.**

M. le Maire et le Président font part à l'assemblée que l'étude commune à l'ASA et à la Mairie de Jullouville a été reçue seulement le 14 août 2023. En conséquence, il ne nous a pas été possible de vous la présenter aujourd'hui. Cette étude sera dans un 1^e temps étudiée par la Mairie et l'ASA avant d'être publiée sur notre site internet.

Nous vous faisons part de notre grande déception alors que nous avons convenu avec le cabinet d'étude que celui-ci serait en mesure de vous la présenter lors de l'Assemblée Générale d'aujourd'hui.

► **L'extension du périmètre de l'ASA.**

Un projet d'extension du périmètre a été déposé à la Mairie et à la Préfecture. La Préfecture nous a fait savoir qu'elle ne voulait pas intervenir sur ce dossier. En revanche, la Mairie de Jullouville nous adressé un courrier nous demandant d'intégrer dans notre périmètre toutes les parcelles dont elle est propriétaire. Nous remercions vivement M. Brière et son Conseil Municipal pour cette décision. Nous demandons à l'assemblée de voter l'intégration de ces nouvelles parcelles (voir ANNEXE 3) ci-jointe. Cette intégration de nouvelles parcelles est approuvée à l'unanimité.

► **Dépenses et financement.**

Conscients des travaux nécessaires pour une durabilité sur plusieurs décennies de notre digue actuelle, et de leur financement, l'assemblée vote à l'unanimité une **redevance pour 2023** identique à celle de 2022 soit de :

- 20 € pour le fonctionnement,
- et de 100 000 € pour l'investissement réparti en fonction des revenus cadastraux et de la situation géographique de la propriété de chacun voté en août 2013.

Ces redevances sont adoptées à l'unanimité sauf une voix, la personne regrettant de n'avoir pas eu connaissance du rapport du Cabinet d'étude sur le projet concernant la digue.

A la question de savoir à combien s'élèverait la contribution de chacun, il a été répondu que nous n'étions pas en mesure d'en faire le calcul actuellement puisque nous ne connaissons les revenus cadastraux qu'en septembre 2023 pour cette année et en septembre 2024 pour l'année prochaine, même si la commune ne modifie pas son taux d'imposition.

Le Président demande à l'assemblée d'approuver une rémunération exceptionnelle de 2 500 € à un membre du syndicat, comme le 12^{ème} alinéa de l'article 9-2 des statuts adoptés en 2008 nous l'autorise, à M. Jean-Louis CERISIER qui s'est particulièrement investi dans la mise à jour et refonte du fichier des membres de l'ASADMJC pour être conforme à la demande de la DGFIP. Cette rémunération qui sera présentée sous forme d'une facture de prestation été approuvée à l'unanimité.

► **Renouvellement du tiers sortant des membres du Syndicat.**

Trois membres du Syndicat sont à renouveler : Démission de Patrick OZANNE ne pouvant pas assister aux réunions à Jullouville, il est remplacé par M. Jacques DESVAGES qui est élu à l'unanimité en qualité de syndic titulaire, Jean-Jacques MASSON sortant est réélu à l'unanimité, Mme Florence GRANDET sortante est réélue à l'unanimité, Chantal DELAUNAY sortante est réélue à l'unanimité mais en qualité de suppléante.

QUESTIONS DIVERSES

Plus aucune question n'est posée et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire et ouvre celle de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

ORDRE du JOUR : • Mise à jour des statuts

Approbation des modifications des statuts de l'ASA. Les modifications sont approuvées à l'unanimité sauf pour le 9^{ème} alinéa de l'article 8 limitant à 3 le nombre de pouvoirs donnés à une seule personne par des membres de l'ASA ne pouvant venir à l'AG. Il a donc été décidé, par vote à l'unanimité, une limitation au maximum à 50 pouvoirs à une seule personne.

Le Président

Henry de La MONNERAYE

La Secrétaire

Chantal DELAUNAY

Le scrutateur

M. Bernard MASUREL



RAPPORT MORAL EXERCICE 2022

Nous avons eu pour notre syndicat une année très studieuse et bien remplie avec beaucoup d'activités.

Tout d'abord notre digue, elle a passé un très bon hiver sans tempête et sans dégât, nous n'avons fait que de petits travaux de maintenance en juin 2023.

Par contre nous avons réalisé un très gros travail administratif qui a été long et fastidieux car l'État a décidé d'optimiser son organisation administrative et financière. Nous avons donc dû reformater nos fichiers, les mettre à jour et les tester avec les services administratifs, nous remercions surtout Jean Louis Cerisier qui a réalisé ces tâches.

Ceci nous a permis de réaliser avec la DGFIP - que nous remercions pour son aide - l'émission des redevances que vous avez reçues.

Vous avez constaté que depuis la création de notre ASA nous avons appelé pour la première fois une redevance d'investissement votée en Assemblée Générale, ce qui a généré un très grand nombre de réactions de votre part par écrit et par téléphone. Nous avons chaque fois essayé d'expliquer les raisons de cette redevance et de répondre au mieux à vos questionnements.

L'administration quant à elle, a mis en place un système centralisé national de recouvrement des redevances qui a généré automatiquement des relances et aussi des poursuites pour les impayés. Nous n'avions pas connaissance de l'utilisation d'un cabinet extérieur pour ces recouvrements.

Chantal Delaunay, notre secrétaire a réussi après des mois de relance à faire payer la mairie de Saint Ouen qui ne s'était pas acquittée des redevances appelées depuis 5 ans !

A signaler que nous rencontrons aussi beaucoup de difficultés avec les SCI. Merci de bien nous indiquer qui est notre interlocuteur qui représente la SCI ainsi que ses adresses postales et mail.

Nous avons eu aussi beaucoup de réunions avec la Mairie de Jullouville sur notre projet commun de rénovation de la digue de notre ASA et de la promenade communale. Ces réunions se passent dans un excellent esprit de coopération respectueux des intérêts de chacun. Cela a permis d'avancer sur les études de notre projet.

Suite à notre demande, nous avons reçu de la Préfecture un prolongement jusqu'en décembre 2024 de notre Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public maritime, qui expirait fin 2022.

Par ailleurs, nous avons étudié avec l'aide de notre conseil juridique deux points particuliers de nos statuts à savoir :

- L'extension du périmètre de l'ASA qui a été envoyée au Préfet pour examen,
- Toiletter nos statuts pour être plus efficace et conforme aux dispositions juridiques actuelles.

Nous avons réalisé une année très sobre au plan financier, vous rappelant que tous les membres du syndicat sont bénévoles et que nous n'avons plus de salarié à temps partiel comme par le passé.

Je tiens aussi à remercier Bernard MASUREL, notre ancien Président qui nous aide en permanence sur beaucoup de sujets grâce à ses compétences et connaissances indispensables sur le plan administratif, financier et ses bonnes relations avec les interlocuteurs locaux.

Sachez que nous – les membres du syndicat – essayons tous de faire de notre mieux pour gérer au quotidien et faire avancer les projets de notre ASA.

N'oubliez pas d'aller de temps en temps sur notre site internet que nous essayons d'être le plus à jour possible pour répondre à toutes vos questions.

Vous remerciant de votre confiance

Le Président,

Henry de La MONNERAYE

Rapport financier – compte administratif 2022

Mesdames et Messieurs,

Depuis l'ordonnance de juillet 2004 notre ASA est un Etablissement Public. Notre gestion est réglementée par la comptabilité publique. Comme par le passé les appels et les encaissements de cotisations ainsi que les règlements de nos dépenses sont assurés par le Trésor public qui fait office de trésorier.

Conséquence : nos budgets et comptes administratifs doivent être présentés comme ceux d'une collectivité locale et doivent être approuvés par le Trésor public.

Principes : Pour le budget, respect de l'annualité, celui-ci doit être en équilibre en recettes et en dépenses. Pour le compte administratif, celui-ci doit reprendre les résultats antérieurs. Après l'adoption du compte administratif le budget sera actualisé en intégrant les résultats antérieurs.

Pour le budget et le compte administratif ceux – ci doivent être présentés en 2 sections distinctes.

- Section de fonctionnement pour les dépenses courantes.
- Section d'investissements pour les dépenses qui font varier la valeur du patrimoine.

Pour l'année 2022 nous avons 119 963,25 € de recettes par l'appel de la redevance de 20 € pour chaque propriété située dans le périmètre syndical et la redevance pour investissement fonction de la valeur locative.

En dépenses nous n'avons que des dépenses de fonctionnement dont vous avez eu le détail avec les convocations, pour 7 398,75 €.

D'où un excédent de fonctionnement 2022 de	112 564,50 €
Le résultat de fonctionnement l'exercice 2021 était de	111 688,30 €
Excédent de fonctionnement cumulé de	224 252,80 €
En 2022 il n'y a eu ni dépenses, ni recettes d'investissement.	0,00€
Le résultat d'investissement de l'exercice 2021 était de	177,04 €
Excédent d'investissement cumulé de	177,04 €
D'où un excédent global de clôture 2022 de	224 429,84 €

Ce résultat permettrait de faire face à une nouvelle réparation en urgence de la digue, pour mémoire celle de 2020 a coûté 77 492,69 € et de financer les frais d'avocat et autres conseils dans la démarche d'extension du périmètre de l'ASA auprès de la Préfecture.

Une inconnue à ce jour, le coût des études, communes avec la Mairie, imposé par la nature du projet, sa complexité et les travaux à financer nécessitent la poursuite d'appels de provisions d'investissement. Le prochain appel de fond de 100 000 €, équivalent à celui de l'an passé à répartir en fonction de la zone et du revenu cadastral de chaque propriété s'ajoutera au forfait de 20 € pour le fonctionnement sera soumis à votre approbation au point suivant de l'ordre du jour.

Le rapport financier est adopté par 164 voix pour et 0 voix contre, et 2 abstentions

**Liste des parcelles concernées par l'extension du périmètre de
l'ASA de Défense contre la mer de Jullouville centre**

AO 227 54 (parcelle rond-point proche 226)

AO 239 224 (accès lotissement parrallèle à 247)

AO 244 44 (parcelle proche 245)

AO 247 1116 (accès lotissement Craco)

AO 535 18448 (terrain des Grunes)

AO 540

Soit un total d'environ 19 955 mètres carré, nécessaire pour la continuité du périmètre historique de l'ASADMJC avec le rattachement des parcelles communales avec l'accord du Maire et validées par le conseil municipal.
